

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC d'Arbroz	Commune de La Côte d'Arbroz.

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Mme le Maire de La Côte d'Arbroz
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	lacotedarbroz.mairie@orange.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	La commune est couverte par le SCOT du Chablais, approuvé le 23 février 2012 et actuellement en révision (l'enquête publique s'est terminée le 13 août 2019).
-----	---

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	<p>La commune dispose d'un POS approuvé le 04/02/1988, et qui a fait l'objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une révision approuvée le 05/07/1990, - D'une modification n°1 approuvée le 21/08/1991, - D'une modification n°2 approuvée le 25/11/1992, - D'une modification n°3 approuvée le 19/01/2007. <p>La ZAC du Village d'Abroz a été créée le 28 février 1991 et modifiée à trois reprises : une première fois en 1995 pour réduire son périmètre, une deuxième fois le 25 juin 2004 concernant son dossier de création, et une troisième fois le 29 mars 2006 pour son dossier de réalisation.</p> <p>Le Plan d'Aménagement de Zone a été approuvé le 28 février 1991.</p> <p>Ces documents n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p>
-----	--

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	327 habitants (population municipale, recensement 2016), et 350 habitants au recensement de février 2019.
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1224 ha.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	2,9 ha.

Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.

Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet

P.L.U. contenu P.O.S. MODIFICATION N°3	
Surfaces en ha	
ZONES URBAINES	
UA	22,68
UAa	0,39
Z.A.C. du Village d'Abroz	2,90
Sous total zones urbaines	25,97
ZONES A URBANISER INDICEES	
NAa	8,53
NAx	0,21
Sous total zones à urbaniser indicées	8,74
ZONES A URBANISER STRICTES	
NA, 1NA	21,28
Sous total zones à urbaniser strictes	21,28
ZONES NATURELLES	
NC	82,30
ND, NDa	1086,24
Sous total zones naturelles	1168,54
Superficie couverte par le P.O.S.	1224,53
Espaces Boisés Classés	104,69

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les objectifs actuels de la ZAC sont les suivants :

- Satisfaire les besoins de la commune en matière de logements : aujourd'hui la mise en œuvre de la ZAC doit permettre la mise en œuvre d'une offre en matière d'habitat permanent.
- Créer une véritable extension du cœur de village, un lieu de vie articulé avec le chef-lieu actuel.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Les dispositions du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Village d'Arbroz apparaissent inadaptées au contexte et à la volonté communale actuelle. En effet, le projet sous-tendu par les dispositions réglementaires aujourd'hui en vigueur engendrent une densité de logements trop importante.

Il est ainsi nécessaire de faire évoluer les dispositions du PAZ afin de permettre un projet cohérent en termes de formes urbaines, avec une densité moindre, et de réponse aux besoins en logements sur la commune, tout en portant une attention très particulière à l'intégration architecturale et paysagère des constructions projetées.



Périmètre de la ZAC



Site du projet

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Non

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) ?		non	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		non	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez</i>
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	oui		Le projet respecte les dispositions de la Loi Montagne.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	oui		Le territoire communal est concerné par le SDAGE Rhône-Méditerranée (2016-2021) et le contrat de bassin versant des Dranses et Est lémanique.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	oui		La commune de La Côte d'Arbroz appartient à la Communauté de Communes du Haut-Chablais, en charge de l'élaboration du PLU intercommunal, et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, en charge de la révision du SCOT.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
<p>La modification du Plan d'Aménagement de Zone vise principalement à réduire la densité initialement prévue en termes de logements, pour mieux adapter le projet aux besoins de la population locale, et à son environnement immédiat et lointain (grand paysage).</p> <p>Les modifications attendues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification de la surface de plancher prévue par le projet, pour la mise en œuvre d'environ 40 logements collectifs, contre environ 90 actuellement, - Modification légère de la voirie, - Modification de l'implantation et de la forme des bâtiments : diminution de la hauteur, recherche d'un meilleur ensoleillement, recherche de meilleures performances énergétiques, intégration de l'ensemble du stationnement en souterrain, formes architecturales en résonance avec les typologies des chalets et fermes présentes sur la commune, création de véritables espaces extérieurs pour les logements (balcons, jardins). - Modification de l'espace dédié à l'équipement public, pour une meilleure prise en compte des attentes des habitants (aire de jeux pour enfants, terrain de pétanque, salle communale, etc.), - Création d'un véritable lien piéton entre les logements et le Chef-lieu. 	

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



Plan d'aménagement de zone actuel



Premières intentions de projet

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet																																																																												
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune rurale de montagne																																																																											
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :																																																																												
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>La Côte d'Arbroz a connu un développement depuis 50 ans, qu'il soit démographique ou urbain. Avec 327 habitants en 2016, sa population a presque doublé en une cinquantaine d'année, et la croissance démographique de la commune s'accroît fortement ces dernières années, en raison d'un solde migratoire élevé.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>1968(*)</th> <th>1975(*)</th> <th>1982</th> <th>1990</th> <th>1999</th> <th>2006</th> <th>2011</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Population</td> <td>184</td> <td>181</td> <td>153</td> <td>160</td> <td>176</td> <td>226</td> <td>267</td> <td>327</td> </tr> <tr> <td>Densité moyenne (hab/km²)</td> <td>15,0</td> <td>14,8</td> <td>12,5</td> <td>13,1</td> <td>14,4</td> <td>18,5</td> <td>21,8</td> <td>26,7</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>1968 à 1975</th> <th>1975 à 1982</th> <th>1982 à 1990</th> <th>1990 à 1999</th> <th>1999 à 2006</th> <th>2006 à 2011</th> <th>2011 à 2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Variation annuelle moyenne de la population en %</td> <td>-0,2</td> <td>-2,4</td> <td>0,6</td> <td>1,1</td> <td>3,1</td> <td>3,4</td> <td>4,1</td> </tr> <tr> <td>taux d'écart naturel en %</td> <td>-0,7</td> <td>-1,3</td> <td>-0,4</td> <td>0,4</td> <td>0,4</td> <td>0,7</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>taux de migration (immigrés moins émigrés) en %</td> <td>0,5</td> <td>-1,0</td> <td>1,0</td> <td>0,7</td> <td>2,7</td> <td>2,7</td> <td>3,3</td> </tr> <tr> <td>Taux de natalité (‰)</td> <td>6,9</td> <td>4,2</td> <td>10,4</td> <td>11,8</td> <td>10,8</td> <td>10,8</td> <td>13,1</td> </tr> <tr> <td>Taux de mortalité (‰)</td> <td>14,9</td> <td>17,7</td> <td>14,4</td> <td>13,3</td> <td>8,5</td> <td>7,3</td> <td>8,3</td> </tr> </tbody> </table>		1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	Population	184	181	153	160	176	226	267	327	Densité moyenne (hab/km ²)	15,0	14,8	12,5	13,1	14,4	18,5	21,8	26,7		1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,2	-2,4	0,6	1,1	3,1	3,4	4,1	taux d'écart naturel en %	-0,7	-1,3	-0,4	0,4	0,4	0,7	0,8	taux de migration (immigrés moins émigrés) en %	0,5	-1,0	1,0	0,7	2,7	2,7	3,3	Taux de natalité (‰)	6,9	4,2	10,4	11,8	10,8	10,8	13,1	Taux de mortalité (‰)	14,9	17,7	14,4	13,3	8,5	7,3	8,3
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016																																																																				
Population	184	181	153	160	176	226	267	327																																																																				
Densité moyenne (hab/km ²)	15,0	14,8	12,5	13,1	14,4	18,5	21,8	26,7																																																																				
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016																																																																					
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,2	-2,4	0,6	1,1	3,1	3,4	4,1																																																																					
taux d'écart naturel en %	-0,7	-1,3	-0,4	0,4	0,4	0,7	0,8																																																																					
taux de migration (immigrés moins émigrés) en %	0,5	-1,0	1,0	0,7	2,7	2,7	3,3																																																																					
Taux de natalité (‰)	6,9	4,2	10,4	11,8	10,8	10,8	13,1																																																																					
Taux de mortalité (‰)	14,9	17,7	14,4	13,3	8,5	7,3	8,3																																																																					
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<p>Le projet prévoit la création d'une quarantaine de logements au maximum, sur une période d'environ 5 à 7 ans, soit environ 80 habitants supplémentaires.</p> <p>A noter que le projet initial prévoyait la mise en œuvre d'environ 90 nouveaux logements.</p>																																																																											
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La commune dispose de 2 logements vacants en 2016.																																																																											
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Aucune rétention foncière n'est appliquée sur ce projet, le foncier étant entièrement détenu par la commune.																																																																											
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	La zone concernée, déjà ouverte à l'urbanisation à ce jour, présente une surface de 1,7 ha non encore urbanisée.																																																																											
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Environ 400 m ² de surface foncière, pour une densité d'environ 20 logements à l'hectare, comme stipulé dans le SCOT du Chablais.																																																																											
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre																																																																												
<p>L'enjeu de consommation d'espace est sur ce projet précis pris en compte par la densité de construction proposée, qui permet d'optimiser l'usage de l'espace et de mettre en œuvre une diversification du logement sur la commune (où l'habitat individuel domine).</p> <p>A l'échelle de la commune et du territoire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, un PLU intercommunal est en cours d'élaboration, et prend en compte l'enjeu de maîtrise de la consommation d'espace.</p>																																																																												
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :																																																																												
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?																																																																												

4.1 Présentation de votre projet	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	oui		Une partie du site est déclarée au registre parcellaire graphique en tant que prairie permanente. L'enjeu de ce secteur est relativement faible, notamment au regard de la topographie du site (pente élevée), et de sa proximité avec le centre-village. Par ailleurs, dans la version du SCOT révisé et arrêté le 14 février 2019, le secteur n'est pas identifié en tant qu'espace agricole stratégique, ni alpage.
Des espaces boisés ?		non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		non	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		non	Le projet n'aura pas d'incidences sur les zones Natura 2000.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Un parc naturel national ou régional ?		non	
Une réserve naturelle nationale ?		non	
Un espace naturel sensible ?		non	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		non	La ZNIEFF de type II du Massif du Roc d'Enfer et satellites n'est pas concernée par le projet.
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		non	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		non	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		non	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui		<p>Cette analyse a été menée dans le cadre du PLUi, et aucune sensibilité particulière n'est identifiée sur le site du projet.</p> 

4.4 Continuités écologiques

Les continuités écologiques :

-  Réservoir de biodiversité des milieux terrestres
-  Réservoir de biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides
-  Espaces naturels et agricoles complémentaires et relais des réservoirs de biodiversité

Les corridors écologiques :

-  Corridor écologique
-  Principaux axes migratoires aériens de l'avifaune
-  Principaux relais migratoires de l'avifaune

Barrières majeures (source SRCE) :

-  Obstacle artificiel à l'écoulement et au passage de la faune piscicole

Points de conflits (source FDC) :

-  Point de collision avec la faune

Plus spécifiquement, cette zone a fait l'objet d'une expertise de terrain. Elle est identifiée en tant que prairie de fauche de montagne (CB 38.3).



Corridors du SRCE

SRCE Rhône-Alpes

 Réservoirs de biodiversité du SRCE de la région Rhône-Alpes

Corridors écologiques surfaciques du SRCE de Rhône-Alpes

 à préserver

 à remettre en bon état

Corridors écologiques linéaires du SRCE de Rhône-Alpes

 à préserver

 à remettre en bon état

Le secteur de projet n'est concerné ni par un corridor écologique, ni par un réservoir de biodiversité.

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_82.map

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		non	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		non	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		non	

Complétez si nécessaire

Le projet consistant à poursuivre la structuration du centre-village, une attention particulière sera apportée à son insertion dans le site, d'autant plus au regard de sa covisibilité avec les versants voisins.

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		non	Les captages suivants et leurs périmètres ne sont pas affectés par le projet : <ul style="list-style-type: none">- 074002824, Les Chapsets, DUP 08/11/93,- 074002822, Les Praz; DUP 08/11/93,- 074002823, Sur les Chars, DUP 08/11/93,- 0740035700, Char des Quais, pas de DUP.
Autres captages prioritaires ?		non	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	oui		Un SDAEP est en cours sur le territoire, les premières conclusions attestent une disponibilité de la ressource pour une population de 1500 habitants (prenant en compte la population touristique). Des sources non exploitées aujourd'hui sont par ailleurs à disposition et permettront de sécuriser la ressource (des travaux sont programmés à court terme).
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	oui		
Des démarches sont-elles entreprises pour	oui		un guide technique des eaux pluviales est en cours de

4.6 Ressource en eau			
garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			mise en œuvre dans le cadre du PLUi, et sera pris en compte dans le cadre du projet.
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		non	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	oui		Le secteur de projet est concerné en parties Est et Ouest par un risque fort glissement de terrain, et en partie centrale par un risque modéré glissement de terrain.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	oui		Le secteur de projet est concerné en parties Est et Ouest par un risque fort glissement de terrain, soit une zone rouge du PPR, et en partie centrale par un risque modéré glissement de terrain, soit une zone bleue du PPR. Le projet prévoit de ne pas impacter la zone rouge, et les dispositions du PPR pour la zone bleue seront prises en compte.
Nuisances ?	non		
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	non		
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		non	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		non	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 10/12/2019

NOM RUFFAT PRENOM Sophie
SIGNATURE 

